

Projet de compte-rendu de la réunion de la commission « Communication » du 30/09/2020

YQ, le 02/10/2020

Participants : Membres de la commission (Karine CHRETIEN, Stéphane GALOPIN, Xavier GODMET, Thierry LOSLIER, Yves QUILICHINI,) + Magali LECHEVALLIER

Absents excusés : Geneviève LEBLOND, Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL.

Bref retour sur la réunion de CM du 22/07 où il a été question (d'essayer) de restituer quelques points de notre première réunion de comcom :

Un tour de table fait ressortir qu'il nous reste encore de bonnes marges de progrès (...) pour arriver à travailler constructivement en articulation entre les commissions et le conseil. Cela passe vraisemblablement par une meilleure préparation et conduite des réunions de conseil, et par une prise de conscience collective de l'importance de l'écoute mutuelle et du respect des positions et du travail des autres.

Point sur le dossier de l'hébergement de notre site internet :

Depuis notre dernière réunion du 7/07, un certain nombre de contacts/recherche d'infos ont été conduit :

- **Contact avec un opérateur local :** suite à une rencontre avec Maëllenn DENIS (*Madygio* à Sept-Vents), un devis nous a été adressé pour un nouvel hébergement chez un opérateur français (notre demande initiale) et ... une refonte qui s'avère nécessaire de notre site ! En effet, il existe une incompatibilité technique entre le « logiciel » de notre actuel site JIMDO et celui des principaux autres hébergeurs français, qui amène à devoir « reconstruire » notre site ... Le coût, raisonnable dans l'absolu (2 500 € environ) mais quand même, nous a amené à nous interroger sérieusement sur l'obligation qu'il y a pour une collectivité territoriale de faire héberger son site internet par un opérateur domicilié en France (et non en Allemagne par exemple comme c'est le cas avec notre JIMDO actuel) ...
- **Réalité de l'obligation réglementaire par un hébergeur français :** A ce jour, après avoir interrogé les services de la Sous-Préfecture, de l'Intercom, ... après avoir recherché sur internet, ... nous n'avons trouvé aucun texte qui fonde cette (prétendue) obligation ... par ailleurs assez saugrenue (bizarre cette clause nationaliste dans l'actuelle communauté européenne ...).

Pour l'heure le dossier est donc provisoirement en stand-by, le temps d'essayer de récupérer d'autres infos. S'il s'avérait que rien de nouveau puisse être récupéré, nous nous orienterions vers la position consistant à rester avec notre site actuel et à nous « couvrir » réglementairement par un courrier à la Sous-Préf.

Visite du territoire communal par le conseil municipal :

Après discussion en réunion (et avis avant réunion de Geneviève et Jean-Marie, absents à cette réunion), cette visite se ferait sur les bases suivantes :

En essayant de suivre +/- les boucles des circuits de ramassage scolaire (ou du moins de les situer en cours de route), faire un tour de commune en bus scolaire pour repérer/visiter un certain nombre de lieux/installations/bâtiments communaux présentés et mis en perspective par les commentaires avisés des uns et des autres (maires délégués notamment).

A titre d'exemple, pour chaque commune déléguée, les points principaux pourraient être les suivants (à préparer par chaque maire-délégué) :

Torteval (bâtiments communaux de Crauville déjà visités) :

Le bois du Quesnay et son « pavillon »,

Les 2 stations de pompage (Le Bosq et ...), et la station de déferrisation,

Le moulin du Quesnay, le pont des Fèvres et l'église du Quesnay (zone humide),

Le lavoir,

La Baronnie, l'église et le Presbytère,

Les professionnels de Torteval (au moins ceux dont le lieu de travail est situé sur la commune) :

L'Gardin Partageo, centre équestre « Grands Ducs équitation », Guincêtre TP ...

SGE (bâtiments communaux déjà visités, sauf l'étage de la mairie qui sera vu en prochaine commission bâtiment) :

Les 2 châteaux d'eau,

La station de pompage,

L'étang du Viverot,

Les professionnels de SGE (au moins ceux dont le lieu de travail est situé sur la commune) : L'atelier d'Ectot, Gaël Tardif, ...

Longraye :

Onchy,

Mairie, logement communal et salle des fêtes,

Terrain de sports et atelier communal,

Les 3 stations de pompage,

Les professionnels de Longraye (au moins ceux dont le lieu de travail est situé sur la commune) :

Yohann Faivre, Lecanu, La p'tite forge, ...

Anctoville (bâtiments communaux déjà faits) :

Le château et la MEPR,

Fossard,

Les professionnels d'Anctoville (au moins ceux dont le lieu de travail est situé sur la commune) :

Ecurie Lécot, Ecurie Hallais, Crème fermière Barbot, Entreprise Rondel, Base Louisan ...

Feuguerolles :

Eglise,

Mairie et logement communal,

Les professionnels de Feuguerolles (au moins ceux dont le lieu de travail est situé sur la commune) :

Dronetec, ...

Sermentot :

Eglise, terrain de sports

Mairie et logements communaux,

Les professionnels de Sermentot (au moins ceux dont le lieu de travail est situé sur la commune) :

Arc'elec, Déco passion, ...

Orbois :

Eglise,

Mairie, logement communal et salle des associations,

Les professionnels d'Orbois (au moins ceux dont le lieu de travail est situé sur la commune) : La boîte à fromages, L'As du sol, DJ Peinture, ...

Compte-tenu de l'importance du programme potentiel en regard du temps raisonnable que l'on peut consacrer à une telle visite (3 h maxi), il conviendra de limiter au maximum les descentes du bus, probablement centrées sur les seules 4 sites de visites de bâtiments communaux (Orbois, Feuguerolles, Sermentot, et MEPR) ; Toutes les autres explications/commentaires se feront dans le bus, en roulant, ou à l'arrêt à proximité +/- immédiate des éléments à commenter (selon les possibilités effectives de stationnement et de manœuvres du bus).

En pratique, un itinéraire est à établir (YQ en contact avec Christine) qui optimiserait la visite de l'ensemble, et à diffuser ensuite aux MD pour qu'ils préparent leurs commentaires (voire proposent des ajustements au circuit proposé).

La date de cette visite est à arrêter (en conseil ?) après avoir échangé avec Christine sur ses disponibilités, a priori sur un mercredi, samedi, voire dimanche de ces toutes prochaines semaines.

Un apéro pourrait agréablement conclure cette visite ...

Préparation du prochain bulletin municipal :

Après discussion, propositions (...), le prochain bulletin reprendrait l'architecture des précédents bulletins, avec cependant un certain nombre d'évolutions. Par rapport au bulletin de janvier 2020, ces évolutions seraient les suivantes :

- Evolution de forme pour essayer de réduire le nombre de pages et améliorer la présentation générale : essayer de privilégier une mise en page des textes sur 2 colonnes chaque fois que cela s'y prête,
- Evolution sur la présentation/organisation des thématiques qui devra prendre en compte notre « nouveau » fonctionnement en commissions : chaque commission aura sa rubrique pour exprimer son travail, ses projets, son analyse de la situation, ...
Cela ne devrait pas changer radicalement le contenu du bulletin (il existait déjà un chapitre « vie scolaire », des éléments relatifs à la voirie, à l'environnement, ou aux bâtiments), mais en partie le plan (avec donc réorganisation du sommaire) du bulletin.
En pratique, cela va induire aussi que c'est aux adjoints en charge de chaque thématique de préparer leur rubrique (idéalement, texte, photos, ... et en tout état de cause a minima, les idées à développer)
- Modifications plus à la marge au gré du document : Le « mot du Maire » à avancer en pp 3, réorganisation de la présentation des membres du CM avec photos individuelles de chacun et ses fonctions, les horaires d'ouverture des maries à épurer et mettre en dernière de couverture, ... (non exhaustif).

Au-delà, sans avoir pu balayer l'ensemble du bulletin, il a ensuite été identifié un responsable pour un certain nombre de rubriques, ainsi que le travail attendu de lui ... et de chacun d'entre nous, conseillers municipaux ... (voir ci-après).

C'est ainsi que Karine va s'occuper de préparer différents modèles de présentation générale du bulletin -avec exemples de présentation en 2 colonnes-, de revoir la présentation de la page des membres du conseil et de la dernière de couverture.

Thierry va s'occuper du chapitre des manifestations 2020 + « ça c'est aussi passé chez nous en 2020 ».

Stéphane va se rôder en commençant à se faire les dents sur le « savoir-vivre ensemble » et la récupération des papiers des associations ...

Xavier va s'occuper de la liste des professionnels sur Aurseulles.

Yves, outre la coordination générale du document, s'occupera de tous les autres chapitres qui n'auront pas trouvé de responsable à l'issue de la prochaine réunion.

Pour nombre de rubriques, le travail attendu par un responsable de chapitre est un travail de rassemblement/mise en forme/analyse d'éléments **QU'IL NE CONNAIT PAS FORCEMENT et QU'IL CONVIENT DONC QUE CEUX QUI LES DETIENNENT LUI FOURNISSENT**. Cela concerne tout particulièrement les maires-délégués sur les rubriques telles que les éléments qui se sont passés chez eux, ou l'identification des professionnels de leur territoire. Que tout un chacun, et donc surtout les MD, se sentent concernés et soient réactifs pour répondre aux sollicitations que vont leur faire prochainement les collègues qui bénévolement ont accepté de consacrer de leur temps pour prendre en charge ces rubriques pour le compte de la collectivité...

En pratique, il conviendrait qu'avant notre prochaine réunion (pressentie pour le 21/10, 20 H), chaque adjoint ait pu réfléchir et communiquer à YQ les grandes lignes de ce qu'il pense développer dans sa rubrique, afin qu'on puisse statuer sur le plan général du bulletin en adaptant en conséquence le contenu des autres rubriques (p. ex. mettre le couplet sur les frelons asiatiques dans le chapitre environnement ou pas ? idem pour la zone humide ou encore ...).

Prochaine réunion : mercredi 21 octobre, 20 H à la mairie d'Anctoville (à confirmer).